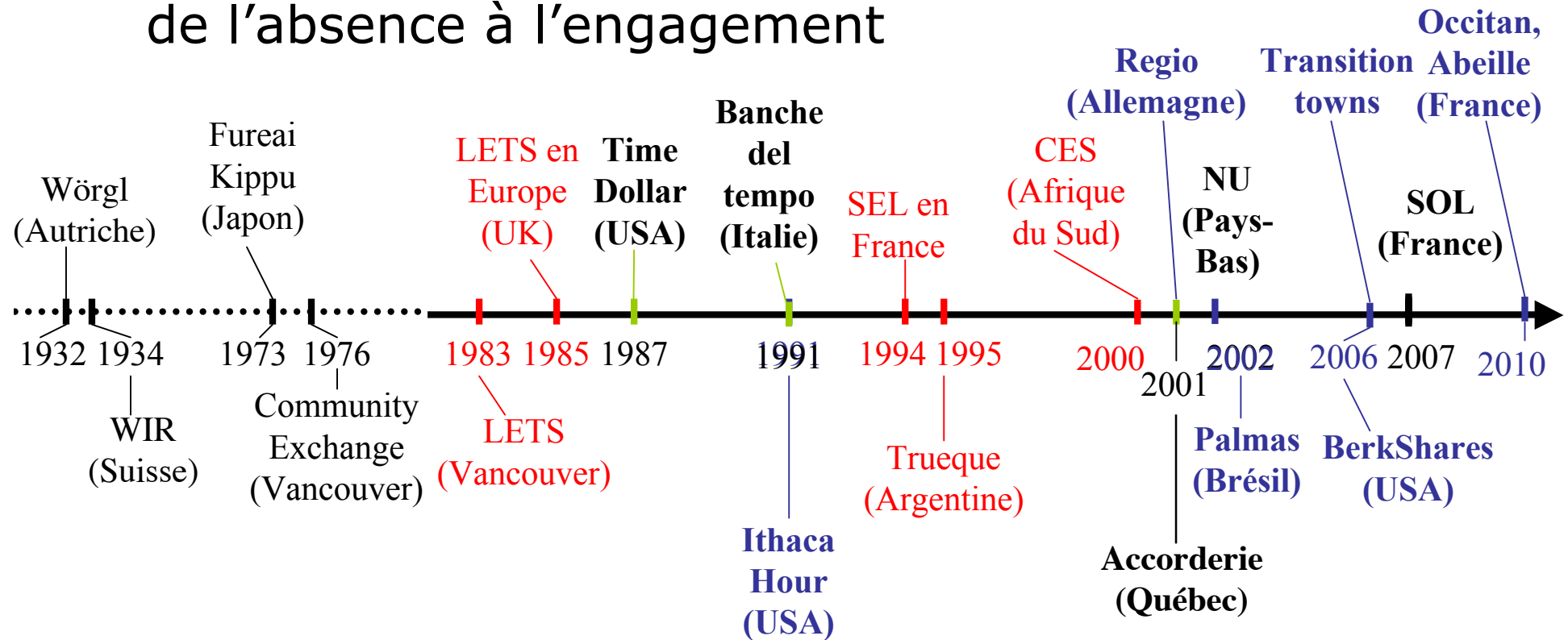


Les monnaies sociales et complémentaires : le rôle potentiel des pouvoirs publics

Table ronde
3eme Rencontre nationale des monnaies
locales complémentaires
Romans, 18 juin 2011

Jérôme Blanc et Marie Fare
Laboratoire Triangle /
Université Lumière Lyon 2

1. Le rôle variable des collectivités locales (CL) dans l'émergence des monnaies sociales : de l'absence à l'engagement



G1 : monnaie inconvertible, peu de partenariats socio-économiques, un rapport distant voire défiant aux CL

G2 : monnaie temps, partenariats fréquents et souvent déterminants avec les CL : politique sociale

G3 : monnaies convertibles et recherche de partenariats avancés dans des objectifs économiques locaux : les CL sont peu présentes, mais leur présence est déterminante

G4 : projets multiplexes (environnementaux, sociaux, économiques...) et rôle central des collectivités locales

2. Des rapports contrastés aux pouvoirs publics

- Méfiance, soupçons et menaces (surtout G1 et G3)
 - Le fantasme historique de l'interdiction
 - Retrait des aides sociales (SEL belge, 1996)
 - Procès (SEL français en 1998) : malgré la relaxe, un cadrage strict des échanges
 - Rapport concluant à l'insignifiance des dispositifs et *donc* à leur innocuité (Bundesbank, 2006)
- Désintérêt et négligence
 - Chacun n'a généralement qu'une taille très limitée (G1 à G2, potentiel plus important de G3 et G4)
 - Une vue folklorique des monnaies sociales
 - Bien trop peu d'études sur la nature et l'impact de ces dispositifs
- Soutiens techniques voire financiers
 - Mise à disposition d'un local, recrutement d'un salarié, fourniture de matériel... (G1, G2)
 - Subventionnement (G4)

2. Des rapports contrastés aux pouvoirs publics

- Intégration dans des politiques publiques spécifiques
 - Politiques sociales (banques de temps G2 ; banques communautaires brésilienne G3)
 - Politiques environnementales (Nu voire SOL ?, G4)
 - Politiques économiques : relance, territorialisation, travail de filières... (Palmas et Regio G3 ; SOL G4)
- Difficultés à créer un cadre légal adapté
 - Des projets ou propositions de lois non aboutis sur la G1 (France, 2000 ; Argentine, 2002 : G1)
 - Loi italienne sur la coordination des temps dans la ville (1990, 2000 ; G2)
 - Reconnaissance et soutien à la G3 dans des pays du Sud (Brésil, Venezuela, Equateur)

Conclusion : enjeux et difficultés de l'institutionnalisation

- Eviter « l'ivresse monétaire »
- Nécessité de la reconnaissance
- Une première tension : pour les projets, entre
 - Autonomie, appropriation démocratique de la monnaie et besoins financiers limités
 - Ingénierie complexe des dispositifs en vue d'un impact significatif
- Une seconde tension : pour les collectivités, entre
 - Promouvoir et faire advenir
 - Piloter et mettre en œuvre
- Attention aux retournements de majorités !
(NU, Banche del Tempo)